



Département des Bouches-du-Rhône
Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de Martigues

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 11
Quorum : 6
Nombre de présents : 7
Nombre de représentés : 1

SÉANCE DU 8 avril 2024

Affichage du procès-verbal en date du :
15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni à 14 heures 00 en salle des Commissions à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS.

DELIBERATION N° 24-017

**Tarifification de la Halte Thérèse Clerc du service d'aide et d'accompagnement à domicile,
applicable au 1er mai 2024**

Administrateurs présents :

Mme Nathalie LEFEBVRE, Adjointe – Martigues,
M. Marc DEPAGNE, Adjoint – Port-de-Bouc,
M. Vincent THERON, Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion par le logement (Association APPART un bail pour tous – APPART),
Mme Martine GALLINA – Adjointe – Port de Bouc,
Mme Isabelle DUDRAGNE, Représentante des associations des personnes handicapées du département (La Chrysalide).
Mme Martine DUMOND, Représentante des associations familiales (Union Départementale Des Associations Familiales – UDAF),
M. Gérard FRAU – Adjoint Martigues,

Administrateurs représentés :

M. Denis NUNEZ - Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL), représenté par M Marc DEPAGNE.

Administrateurs excusés :

M. Gaby CHARROUX, Maire de Martigues, Président du SIVU, Président du CIAS,
Mme Josiane DI PUMA, Représentante des associations des personnes âgées et retraitées du département (Université Martégale du Temps Libre – UMTL),
Mme Françoise EYNAUD, Représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL),

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Martine DUMOND** est nommée **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS, constate que le conseil d'administration peut valablement délibérer en vertu de l'article 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

La Halte Thérèse CLERC est une expérimentation menée et pilotée par le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) du CIAS et le CCAS de la Ville de Martigues. Il s'agit d'un lieu d'accueil convivial et non médicalisé sur le modèle d'une halte répit, en direction des personnes atteintes de troubles cognitifs ou de handicaps et de leurs aidants. La Halte Thérèse Clerc est ainsi un nouveau lieu qui élargit l'offre de services à la population de l'intercommunalité.

Afin que cette expérimentation soit accessible pour tous, la tarification proposée s'appuie sur le quotient familial comme les autres prestations du SAAD.

Tranches revenus (€)		TARIF DE LA DEMI-JOURNEE
Personne seule	Couple	
Inférieur ou égal à 1012,02	Inférieur ou égal à 1571,16	1 euro
1012,03 à 1512	1571,17 à 2171	2 euros
Au-delà de 1512	Au-delà de 2171	3 euros

Ceci exposé,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la Délibération n° 24-015 du conseil d'administration en date du 8 avril 2024 portant actualisation des tranches de revenu des prestations du service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), applicable au 1er mai 2024 - (abrogeant et remplaçant la délibération n° 23-036 du conseil d'administration en date du 26 juin 2023),

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

Article 1er : Est approuvée la tarification de la Halte Thérèse Clerc au sein du Service d'aide et d'accompagnement à domicile, applicable au 1er mai 2024.

Article 2 : Madame la vice-présidente et monsieur le directeur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à MARTIGUES le 8 avril 2024
Pour extrait conforme,

Martine DUMOND
Secrétaire de séance

Nathalie LEFEBVRE,
Vice-présidente

